

Conservatoire de Château-Thierry



Saison 2020-2021





Édito

À travers un programme d'actions destiné à renforcer la dynamique culturelle à Château-Thierry, la Ville renouvelle sa volonté forte de garantir un meilleur accès du plus grand nombre à la musique.

Ayant pour vocation d'assurer un enseignement de qualité de la petite enfance aux filières professionnelles, le Conservatoire Eugène Jancourt développe de nouveaux dispositifs de formation comme l'« Orchestre à l'école ». Fruit d'un travail remarquable, ce dispositif pédagogique innovant représente une véritable opportunité de découvrir la pratique musicale pour de nombreux jeunes.

L'apprentissage et la découverte de la musique au plus grand nombre se fait également par la participation aux grands événements. À l'approche du 400ème anniversaire de la naissance de Jean de La Fontaine, le Conservatoire sera une force vive incontournable dans la réussite de cet événement majeur.

Parce que la culture demeure l'un des éléments clés de notre identité et le socle de notre cohésion sociale, découvrez sans attendre l'harmonie au sein de notre école de musique municipale.

Sébastien EUGÈNE

Maire de Château-Thierry

Frédéric JACQUESSON

Maire-adjoint délégué à la culture, aux grands événements
et à la promotion de Jean de La Fontaine

Le Conservatoire de Château-Thierry en quelques chiffres

Plus de **30 disciplines** enseignées et des développements pédagogiques permanents.

Plus de **50 ans d'expérience** et une identité pédagogique, artistique et territoriale affirmée et reconnue.

Un rayonnement renforcé à travers des interventions hors les murs (**interventions en milieu scolaire** auprès des primaires et collèges)

Des professeurs expérimentés et une équipe administrative qui s'engagent chaque jour ensemble, dans le cadre de missions de service public, pour dispenser un enseignement de qualité.

Près de 400 élèves accueillis en 2019-2020 au sein du Conservatoire municipal, à partir de **4 ans**.

Une filière de formation artistique complète des premiers pas de l'apprentissage jusqu'à la filière de professionnalisation. **Dans le cadre du parcours diplômant, il y a 96% de réussite.**

La diffusion et la création au coeur du projet pédagogique à travers plusieurs dizaines de **concerts, conférences et actions culturelles** organisés chaque année.

L'enseignement au sein du Conservatoire a plusieurs objectifs :

 **Former et accompagner** des amateurs (adolescents ou adultes) de façon à ce qu'ils soient le plus autonome possible avec de bonnes bases techniques musicales.

 **Préparer** aux diplômes décernés par l'Association pour le Développement des Activités Musicales de l'Aisne (ADAMA) et éventuellement les amener vers les filières de professionnalisation.

 **Découvrir** la musique et son langage

Cet enseignement est accessible à différentes étapes. Il est toujours basé sur l'acquisition des éléments essentiels puis sur l'approfondissement de ces acquis adapté aux envies et possibilités de chacun.

Il est proposé aux enfants de niveau CP d'essayer treize instruments au cours de l'année de découverte instrumentale afin de faciliter leur choix.

Ensuite, le cursus diplômant est validé par l'ADAMA et permet de poursuivre ses études, vers les filières professionnelles notamment.

Des cursus spéciaux sont destinés aux adolescents ou aux adultes qui désirent s'initier ou se perfectionner.

Deux départements (pratiques hors cursus) complètent l'offre pédagogique.

Champs disciplinaires

(cursus diplômant ou hors cursus)

CORDES

Violon, alto, violoncelle, guitare

BOIS

Flûte à bec, flûte traversière, clarinette, saxophone, basson

CUIVRES

Cor, trombone, tuba, trompette

CLAVIERS

Piano

PERCUSSIONS

Percussions, batterie, tambours, percussions urbaines

VOIX

Chant, chorales

THÉORIE MUSICALE & DÉCOUVERTE

Formation Musicale, analyse, ateliers de découverte instrumentale, jardin musical

PRATIQUES COLLECTIVES

Orchestre d'harmonie, orchestre en herbe, chorale enfants et adultes, ensemble vocal, batterie-fanfare

Les horaires des cours d'instrument seront définis avec le professeur référent lors des réunions de rentrée.



Département des musiques anciennes

Cet enseignement a pour objectif de développer la pratique des musiques anciennes (avant 1750).

Pour le moment, il concerne les instruments suivants :
flûte à bec, violon baroque, violoncelle baroque, basson baroque, clavecin et basse continue.

Le département accueille les élèves de violon, violoncelle, basson et piano à partir du 2^{ème} cycle.

La flûte à bec est accessible dès le 1^{er} cycle.

L'enseignement est dispensé sous forme de cours individuels et collectifs (ensembles, musique de chambre...). Des projets annuels sont réalisés.

Les cours sont hebdomadaires ou mensuels. Le planning est communiqué chaque trimestre.

Département des musiques nouvelles

Ce département en développement est centré sur la création musicale avec des pratiques et des enseignements spécifiques :

- Musiques actuelles (ouverture en septembre 2020 - niveau intermédiaire 15-20 ans)
Enseignement instrumental : claviers, guitare et basse électriques, voix + pratique d'ensemble et mise en situation de concert (formation théorique optionnelle). Les cours ont lieu plusieurs fois par mois, et le planning est communiqué à chaque période de vacances scolaires.
- Small jazz band (2^{ème} cycle).
- Atelier d'écriture, initiation à la composition (fin de 2^{ème} cycle de formation musicale).
- Atelier d'improvisation libre (2^{ème} cycle d'instrument et de formation musicale).



Les partenariats

Le Conservatoire qui est implanté sur trois sites (le Conservatoire, Espace d'activités U1, et l'école de la Madeleine) entretient des liens de partenariat avec plusieurs institutions :

 La collaboration entre l'Union Musicale et le Conservatoire a donné naissance à l'**Orchestre d'Harmonie de Château-Thierry**.

 Un partenariat actif avec le **Festival Jean de la Fontaine** permet aux élèves de se retrouver au cours des Ateliers Baroques et de préparer un concert de musique baroque donné au cours de ce Festival.

 En partenariat avec l'**Éducation Nationale**, le Conservatoire poursuit l'action **Orchestre à l'école** qui a pour objectif d'attirer un public plus large à la pratique musicale. Le Conservatoire est également présent au sein d'établissements scolaires tout au long de l'année : initiations instrumentales, chant (avec le soutien des associations « Concerts de poche » et « Orchestre à l'école »).



Avec le soutien de



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

LES
**CONCERTS
DE POCHE**



Horaires des cours :

THÉORIE MUSICALE ET DÉCOUVERTE

Les horaires sont proposés dans la limite des disponibilités et sont susceptibles d'être modifiés.

Jardin musical :

- Enfants de 4 ans : le mercredi de 9h30 à 10h00
- Enfants de 5 ans : le mercredi de 9h00 à 9h30
le vendredi de 17h00 à 17h30

Ateliers de découverte instrumentale :

Découverte de la théorie musicale et de treize instruments de musique, pour les enfants de CP :
le mercredi de 10h00 à 11h15 (ou 11h45) et certains samedi de 10h00 à 10h45.

Formation musicale - Cours diplômant :

Cycle I :

- 1^{ère} année : le mardi de 17h00 à 18h00 ; le mercredi de 11h15 à 12h15 ou de 14h45 à 15h45 ; le samedi de 10h15 à 11h15 ou de 11h15 à 12h15
- 2^{ème} année : le mardi de 18h00 à 19h15 ; le mercredi de 8h45 à 10h00 ou de 13h30 à 14h45 ; le vendredi de 17h00 à 18h15 ; le samedi de 9h00 à 10h15 ou de 12h15 à 13h15
- 3^{ème} année : le mardi de 17h00 à 18h15 ; le mercredi de 11h15 à 12h30 ou de 16h30 à 17h45
- 4^{ème} année : le mercredi de 15h00 à 16h30 ; le jeudi de 17h00 à 18h30 ; le vendredi de 17h30 à 19h00



Cycle II :

- 1^{ère} année : le mardi de 18h15 à 19h45
le mercredi de 13h30 à 15h00
- 2^{ème} année : le mercredi de 17h45 à 19h15
le jeudi de 18h30 à 20h00
- 3^{ème} année : le vendredi de 18h15 à 20h15
le samedi de 13h00 à 15h00
- 4^{ème} année - brevet d'études musicales :
le samedi de 10h30 à 12h30

Cycle III - certificat d'études musicales :

Pendant trois années au maximum :
le samedi de 8h30 à 10h30

Formation musicale - Coursus Adolescents :

- 1^{er} niveau : le mercredi de 17h30 à 18h30
- 2^{ème} niveau : le mercredi de 18h30 à 19h30

Formation musicale - Coursus Adultes :

- 1^{er} niveau : le jeudi de 20h00 à 21h00
- 2^{ème} niveau : le vendredi de 19h00 à 20h00
- 3^{ème} niveau : le mardi de 19h45 à 20h45

Parcours personnalisé (après la 1^{ère} année du cycle II) :

le samedi de 15h00 à 16h00
ou de 16h00 à 17h00.

Horaires des cours :

DISCIPLINES COLLECTIVES PAR NIVEAU / INSTRUMENT

Cycle I : première et deuxième année :

- Chorale (quelle que soit la pratique) : le mercredi de 15h00 à 15h45 ou de 15h45 à 16h30 ; le samedi de 10h15 à 11h00 ou de 11h30 à 12h15

Cycle I : troisième et quatrième année :

- Orchestre en herbe pour les cordes, bois (sauf flûte à bec), cuivres : le mercredi de 13h30 à 15h00
- Ensemble de flûtes à bec : le lundi de 17h45 à 18h45
- Ensemble de percussions : le jeudi de 18h30 à 19h15
- Ensemble de tambours : le mercredi de 18h00 à 18h45
- Ensemble vocal (sur avis du professeur de chant) : le mercredi de 16h30 à 18h00
- Projets « musique de chambre » pour le piano : à définir avec chaque élève

Cycle II et cycle III :

- Orchestre d'harmonie pour les bois (sauf flûtes à bec), cuivres, percussions : le mercredi de 17h00 à 19h00 parfois le vendredi de 20h30 à 22h30 (planning au trimestre)
- Ensemble de flûtes à bec : le lundi de 17h45 à 18h45
- Ensemble de bassons : le vendredi de 18h00 à 19h00
- Ensemble de guitares : le samedi de 13h15 à 14h15
- Ensemble de tambours : le mercredi de 18h00 à 18h45
- Ensemble vocal (sur avis du professeur de chant) : le mercredi de 16h30 à 18h00
- « Small Jazz Band » : le samedi de 14h15 à 15h15
- Musique de chambre pour le piano et les cordes : à définir avec chaque élève

ACTIVITÉS MUSICALES HORS PARCOURS DIPLÔMAN T

Culture musicale :

- Analyse : le samedi de 11h00 à 12h30

Pratiques collectives :

- Orchestre d'harmonie : mercredi de 17h00 à 19h00 parfois le vendredi de 20h30 à 22h30 (planning au trimestre)
- Chorale adulte : le mercredi de 19h30 à 21h15
- Batterie-fanfane : le dimanche de 10h00 à 12h00
- Musique de chambre : à définir avec chaque élève
- Ensemble vocal: le mercredi de 16h30 à 18h00
- Percussions urbaines : à définir avec chaque élève

Musiques anciennes :

Clavecin, violoncelle baroque, basse continue, basson baroque, violon baroque ou projets collectifs : à définir avec chaque élève ; planning au trimestre

Musiques nouvelles :

- Improvisation : le vendredi de 19h30 à 20h30
- Ensemble « Small Band Jazz » : le samedi de 14h30 à 15h30
- Écriture / MAO (une heure par semaine) : à définir en fonction des participants (vendredi ou samedi)
- Musiques actuelles (nouveau-té année 2020-2021) : cours collectifs ; planning à définir entre chaque période de vacances

Concernant la pratique instrumentale, les horaires seront fixés entre l'élève et l'enseignant.



Le Conservatoire accueille

des associations musicales pour leur permettre de répéter dans de bonnes conditions : chorale Soupape, ensemble vocal Castella, l'ensemble Instrumental de Château-Thierry.

La chapelle Benoîte Madeleine, dont l'acoustique et le cadre sont particulièrement appréciés, permet d'accueillir des concerts de jeunes interprètes (Jeunes Talents, Académie Charles Cros, initiatives privées).

Informations pratiques

Les modalités d'inscription

Les ré-inscriptions ont lieu au mois de juin et les premières inscriptions en juillet (dates définies chaque année).

Tarifs

Nous accueillons les habitants de la commune et les extérieurs. Les droits d'inscription se règlent sur facture dès validation de l'inscription. Pour les familles de Château-Thierry, les frais de scolarité sont calculés selon le quotient familial.

Par ailleurs, au début de leur apprentissage, les élèves ont la possibilité de louer certains instruments auprès du Conservatoire.

Plus d'informations auprès du Conservatoire.

Les sites de cours du Conservatoire

CONSERVATOIRE

7, rue de la Madeleine

02400 Château-Thierry

03 23 69 04 47 // conservatoire@ville-chateau-thierry.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT :

Lundi : 14h00 > 17h30

Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi :

10h00 > 12h00 / 14h00 > 17h30

Samedi : 10h00 > 12h00 (période scolaire uniquement)

ÉCOLE DE LA MADELEINE

10, ruelle des Prêtres & 6, rue de la Madeleine

02400 Château-Thierry

ESPACE D'ACTIVITÉS U1

53, rue Paul Doucet

02400 Château-Thierry

Les lieux de diffusion

Les différentes manifestations programmées par le Conservatoire se déroulent dans de nombreux lieux : au sein de la chapelle Benoîte Madeleine, de la Maison de l'Amitié France - Amérique, du Palais des Rencontres, de l'espace plein-air mais également au sein de la médiathèque Jean Macé et de la chapelle de l'Hôtel-Dieu.

Les partenaires institutionnels

Le Conservatoire reçoit le soutien du Conseil Départemental de l'Aisne, de l'Association pour le Développement des Activités Musicales dans l'Aisne et de l'Éducation Nationale.



Conservatoire Municipal de Musique
Eugène Iancourt

Château-Thierry
Cité à l'élite



CHATEAU-THIERRY.FR



CONSERVATOIRE MUNICIPAL
DE CHATEAU-THIERRY



@CHATEAU_THIERRY



CONSERVATOIRE
@VILLE-CHATEAU-THIERRY.FR



03 23 69 04 47